



CO18.03

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

les aliénations récentes de parcelles détenues par la copropriété du Parc Scientifique et Technologique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'autorisation générale de statuer sur les aliénations des parts communales à la copropriété du PST accordée par votre conseil en date du 1^{er} décembre 2016 (PR 16.27) prévoit à son article 1 que chaque opération de vente fera l'objet d'une communication au Conseil communal.

Cette communication a donc pour but de vous renseigner sur les ventes de parcelles réalisées ainsi que les parcelles sur lesquelles une promesse de vente et d'achat a été signée. A des fins de protection des intérêts de la copropriété et a fortiori de ceux de la Ville, les détails d'ordre financier ne sont pas divulgués ici. Ils feront toutefois l'objet d'une communication à la Commission des finances lors de sa prochaine séance. Il est en outre précisé que les conditions financières fixées dans l'autorisation d'aliénation ont été respectées.

Sylvac SA

En date du 19 avril 2018, la société Sylvac SA a acquis la parcelle n° 6495, d'une surface de 4'504 m². Sylvac SA, fabricant d'instruments de mesure de précision de renommée mondiale, y construit un bâtiment comportant 4'600 m² de surfaces brutes de planchers, prévu pour accueillir à terme quelque 75 collaborateurs. Dans un premier temps, ils seront une cinquantaine à déménager de Crissier sur Yverdon-les-Bains. L'emménagement est prévu à partir du mois d'août 2019 et s'échelonnera sur quelques mois. La construction de ce nouveau bâtiment représente un investissement de plus de CHF 12 millions.

Y-Technocity SA

Créée en janvier 2016 à cette fin, la société Y-Technocity SA a, en date du 22 juin dernier, acquis la parcelle n° 5303, d'une surface de 8'681m², pour y construire le centre de loisirs et d'instruction pour les enfants Kindercity / Sciencity ainsi qu'un futur espace de services au cœur d'Y-Parc. Il aura fallu plus de 2 ans après la signature de la promesse de vente et d'achat pour boucler le financement de ce projet ambitieux et d'une grande complexité. Unique antenne en Suisse romande, Kindercity sera la principale attraction de la région avec quelque 100'000 visiteurs attendus par année. Le centre de services répondra aux besoins des quelque 1'400 résidents actuels du parc et offrira également un espace de coworking de 1'500 m². Le début des travaux de ce projet devisé à CHF 65 millions est imminent et l'ouverture au public prévue fin 2019.

Nous portons également à votre connaissance que l'acquisition de la parcelle n° 6494 de 20'562 m² par la société Incyte Biosciences Technical Operations Sàrl est imminente. Spécialisée dans le développement de produits destinés à l'oncologie et dans l'innovation

médicale, cette société américaine construira son nouveau centre de production ainsi que des laboratoires et des bureaux pour un investissement estimé à plus de U\$ 100 millions. Le site accueillera initialement 70 collaborateurs. A pleine capacité, le nouveau bâtiment devrait en compter le double. Les travaux préparatoires ont déjà débuté et devraient s'étaler sur une période de 2 ans.

Finalement, nous vous informons, qu'en date du 18 décembre 2017, l'Union professionnelle suisse de l'automobile, section Vaud s'est engagée, par une promesse de vente et d'achat, à acquérir une surface de 8'000 m² à détacher de la parcelle 6443.

Il en a été de même le 16 mai dernier des sociétés Crissimmob SA et Perret-Gentil, Rey et associés SA pour des surfaces de 16'330 m², respectivement 2'670 m² sur la parcelle n° 5449.

La Municipalité se réjouit de ces nombreux projets révélateurs du dynamisme et de l'attractivité du Parc Scientifique et Technologique.

 $\Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond$

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Secrétaire

F. Zürcher

Le Syndic

J.-D. Carrard